



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 836

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16^e jour du mois de janvier 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 836 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 778, relatif au traitement des élus municipaux ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 17 janvier 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier